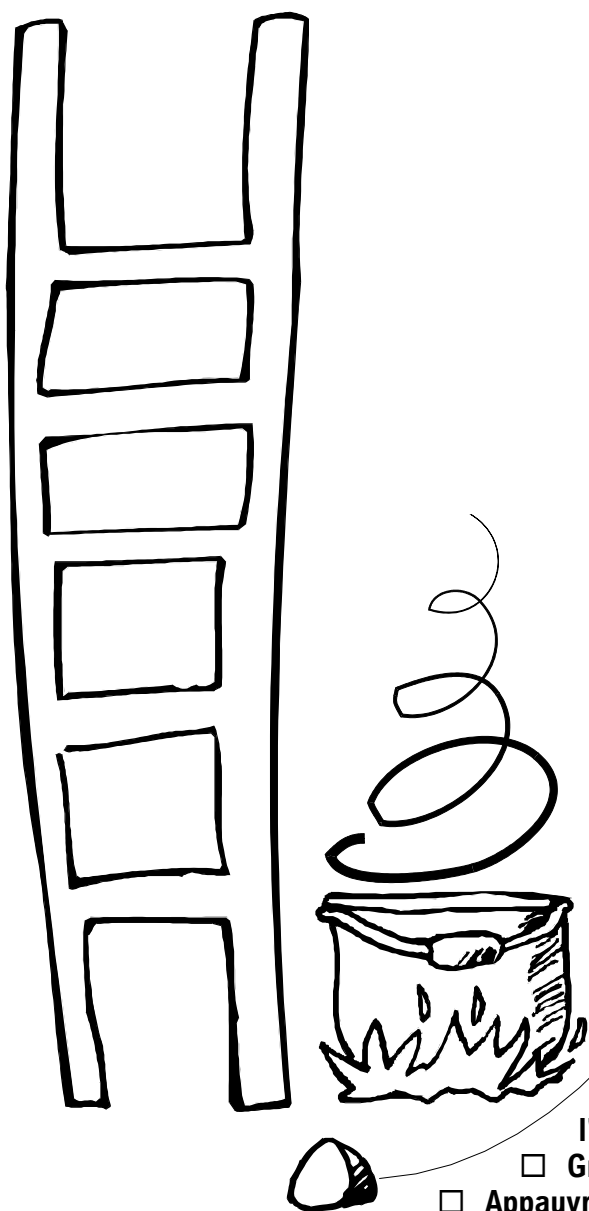




«Go loi 112, go !»

Les mesures annoncées versus les mesures évoquées

Le budget du Québec s'annonce pour autour du 11 ou 12 mars 2003. Juste avant le déclenchement d'élections. Juste après la mise en vigueur d'une nouvelle loi présentée comme historique, la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette loi vise dans son article 1 à «tendre vers un Québec sans pauvreté». Un plan d'action mettant en application les buts et orientations de la loi devra être annoncé dans les soixante jours de cette mise en vigueur. Le Collectif a rencontré la ministre des Finances et il lui a rappelé les mesures qu'il attend de l'application de la loi 112. Ce seront des mesures bonnes pour tout le monde parce que les dollars vitaux sont des dollars locaux qui circulent plusieurs fois dans l'économie, qui se réchauffe ainsi par le bas. La ministre le sait d'ailleurs, mais le Collectif n'est pas le seul à l'avoir rencontrée en vue du budget... Vous trouverez ci-dessous une liste de mesures évoquées publiquement depuis quelques semaines. Elles sont placées grosso modo en fonction de leur point d'impact dans l'échelle sociale : est-ce que ce sont des mesures qui agissent sur l'économie et la société par le haut, par le milieu ou par le bas? Vous trouverez au verso quelques indications à ce sujet. Nous vous invitons le jour du budget à pointer les mesures annoncées, à rayer celles qui n'auront pas été annoncées, à ajouter celles qui ne figurent pas déjà dans cette liste et à vous demander si on a donné un «gol» à la loi 112...



- ☐ Amélioration des revenus des médecins
- ☐ Réduction des charges sociales et fiscales des entreprises
- ☐ Aide aux investissements et aux entreprises

- ☐ Baisses d'impôts

- ☐ Investissements en santé et en éducation
- ☐ Négociations dans le secteur public
- ☐ Conciliation travail-famille

- ☐ Développement de l'économie solidaire

- ☐ Soutien aux travailleurs et travailleuses précaires ou à faible revenu
- ☐ Financement des organismes communautaires
- ☐ Provisions pour l'application de la loi 112
- ☐ Formation, insertion et accès à l'emploi
- ☐ Reconfiguration des allocations familiales
- ☐ Logement social
- ☐ Meilleur respect des actifs à l'aide sociale
- ☐ Barème plancher
- ☐ Abolition de la récupération des pensions alimentaires à l'aide sociale
- ☐ Gratuité des médicaments
- ☐ Appauvrissement zéro du cinquième le plus pauvre de la population

Les mesures annoncées augmentent-elles ou réduisent-elles les écarts? Quel est leur impact sur les plus pauvres? À qui profitent-elles en premier? Mettent-elles en application la loi 112 ?



☐ **Amélioration des revenus des médecins**

Suite à des revendications agressives, plusieurs centaines de millions de dollars ont été concédés pour améliorer la rémunération des médecins généralistes et spécialistes, déjà très en haut de l'échelle. Augmente les inégalités et kidnape les fonds publics. Ceci alors que les intéressés font monter les coûts publics des médicaments en acceptant à coups de millions \$ les ristournes des compagnies pharmaceutiques...

☐ **Réduction des charges sociales et fiscales des entreprises**

Mesure à effet aléatoire. Revenus en moins pour l'État. Défait la solidarité fiscale. Pas clair que ça maintient ou crée des emplois ou que ça améliore les conditions de travail.

☐ **Aide aux investissements et aux entreprises**

L'État québécois a l'habitude d'intervenir dans l'économie par des sociétés d'investissement et par des mesures fiscales avantageant les entreprises. Approche «percolateur», par le haut, sans garantie d'impact au bas de l'échelle.

☐ **Baisses d'impôts**

Augmente directement les écarts. N'a d'effet que sur le 60% qui paie des impôts et en général avantage en premier les plus hauts revenus. L'effet prévu sur la consommation et sur l'économie ne se réalise pas. Les baisses d'impôt cumulatives des dernières années devraient avoir atteint en 2003 un impact récurrent de 3,8 MM\$ par année de moins en revenus pour l'État. Ce qui peut expliquer les difficultés budgétaires actuelles. Pas de baisses d'impôt prévues.

☐ **Investissements en santé et en éducation**

Nécessité de maintenir des programmes universels. N'assure pas en soi la réduction des inégalités et de la pauvreté qui persistent malgré l'existence des services. Réponses à trouver aux coûts croissants dans la santé. La contribution récente du fédéral améliore un peu, pas assez, la capacité de dépenser. Le ministre de l'Éducation a annoncé plusieurs centaines de millions \$ pour augmenter de deux heures la présence scolaire. Tant que les systèmes d'éducation et de santé restent inégalitaires, rien ne garantit que ces mesures contribuent à régler les problèmes. Mesures par le milieu.

☐ **Négociations dans le secteur public**

Provisions annoncées. Mesures par le milieu.

☐ **Conciliation travail-famille**

Idée récemment mise au jeu par le gouvernement. Mesure par le milieu. Évolution souhaitée dans les modes de vie.

☐ **Soutien aux travailleurs et travailleuses précaires ou à faible revenu**

Suppose un changement dans le rapport de la société à l'économie, à l'activité et à l'emploi. Le salaire minimum et les normes du travail ne se décrètent pas dans un budget, mais on peut créer des conditions favorables.

☐ **Développement de l'économie solidaire**

Crée de l'emploi, des services et des entreprises collectives dans une approche de l'«économie au service des personnes et des communautés». Cherche à transformer peu à peu l'ensemble de l'économie. Vigilance nécessaire pour éviter de déqualifier des services et des emplois publics.

☐ **Financement des organismes communautaires**

Crée de l'emploi, des services et des organisations dans une approche non marchande de l'activité humaine. Renforce les communautés et les personnes au bas de l'échelle. Développe le pouvoir citoyen, les solidarités, les sécurités et la cohésion.

☐ **Provisions pour l'application de la loi 112**

Le gouvernement a annoncé en juin 2002, 1,5 MM\$ sur cinq ans, c'est-à-dire de 300 M\$ par année, en vue d'accompagner l'adoption de cette loi. Il faudra plus pour renverser la vapeur. Un Québec sans pauvreté va supposer de trouver comment déplacer plusieurs milliards \$ du PIB pour qu'ils circulent à partir du bas de l'échelle. À viser d'abord : la couverture des besoins essentiels.

☐ **Formation, insertion et accès à l'emploi**

Zone de contradiction entre l'éthique officielle du travail et une approche de contrôle social qui crée des écarts entre chômeurs récents et de longue durée. Nécessaire, mais attention aux programmes à effets pervers. Suppose de faire confiance au potentiel des personnes et de le soutenir.

☐ **Reconfiguration des allocations familiales**

Ne couvrent pas en ce moment les besoins essentiels des enfants des familles à faible revenu. Non indexées depuis 1994. Réduisent les écarts. Efficacité prouvée pour réduire la pauvreté. Suppose une approche différente de la fiscalité. Réinvesti immédiatement dans l'économie locale.

☐ **Logement social**

Crise du logement. Mesure par le bas qui crée de l'emploi aussi dans la construction. Dans l'air : la contrepartie aux annonces du fédéral (78M\$ + 78M\$) et la mise en chantier de 2500 unités prévues et non réalisées (66 M\$).

☐ **Meilleur respect des actifs à l'aide sociale**

Prévu par la loi 112. Nécessaire pour sortir de la pauvreté.

☐ **Barème plancher**

Réduit les écarts. Couvre des besoins essentiels non encore couverts et réduit de graves déficits humains. Assure une sécurité de base. Réinvesti illico dans l'économie locale. Approche progressive possible. La solution pour la prestation minimale transitoire prévue par la loi 112.

☐ **Abolition de la récupération des pensions alimentaires à l'aide sociale**

Prévu par la loi 112 mais à un niveau non précisé. Il faut en finir complètement avec cette discrimination : la fiscalité ne comptabilise pas dans le revenu d'un parent la pension alimentaire versée pour un enfant, mais l'aide sociale, elle, la déduit de la prestation du parent ce qui en prive l'enfant.

☐ **Gratuité des médicaments**

Dette envers les plus pauvres, à l'aide sociale (APTE) ou recevant le supplément de revenu garanti, dont les revenus de survie n'ont pas été augmentés avec l'instauration de la franchise. Préviendrait des problèmes de santé graves. Résistance incompréhensible du gouvernement.

☐ **Appauvrissement zéro**

Maintient le pouvoir d'achat des plus pauvres. Empêche d'empirer. Réinvesti illico dans l'économie locale. Son absence crée automatiquement un déficit humain.